

INVESTISSEMENTS À VALEUR ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE

CONTACT

CONINCO Explorers in finance SA

Quai Perdonnet 5
Case postale 240
1800 VEVEY 1

Sylvie FERRARI : sferrari@coninco.ch
Sabine BÜHLER : sbuhler@coninco.ch

T 021 925 00 30
F 021 925 00 34

www.conincomasterclass.ch

13^{ème} CONINCO  MASTER CLASS

4 - 5 NOVEMBRE 2013 - VEVEY

Séminaire interactif réservé aux institutionnels

*avec attestation de formation continue
selon art. 51 a al. 2 let. i LPP - Gestion paritaire*





INVESTISSEMENTS À VALEUR ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE

La crise financière de 2008 a induit une réflexion en profondeur de la fonction de l'investissement. Les principes de gestion socialement responsable, durable et la bonne gouvernance des entreprises gagnent du terrain. L'investisseur est confronté entre une optimisation de gains boursiers et une approche à court, moyen et long termes d'un développement économique responsable. La persistance de taux d'intérêts bas conduit les régimes de retraites à repenser leur mode de financement. Non pas que leur gestion a été déficiente, mais bien sur le fait que le financement défini, il y a parfois plus de vingt ans, l'était dans un contexte de développement économique de croissance exponentielle avec l'avènement de marchés tels que la Russie, l'Inde, la Chine et le Brésil.

La recherche en temps réel d'un rendement positif a conduit à investir dans des placements qui n'avaient plus de fondement de financement du développement économique. Les gains devaient être moins fluctuants et récurrents. Même si cela avait été démontré sur plusieurs décennies, la crise bancaire a également changé la donne de ces opportunités.

Repenser une politique de placement en termes d'investissements à valeur économique ou financière demande de redéfinir la relation entre les entreprises, les marchés financiers, les banques et les investisseurs.

Dans cette nouvelle édition du **CONINCO MASTER CLASS**, la 13^{ème} du genre, il sera abordé dans des groupes d'études interactifs, entre autres, les ratings obligataires qui doivent de renseigner sur la dimension plus ou moins sécurisante des obligations notées, respectivement non notées.

Les stratégies « inflation » seront abordées dans le cadre des dispositions à prendre pour positionner une politique d'investissement dans le cadre d'une reprise de l'inflation et ce pour différentes classes d'actif. Les investissements dans les pays frontières sont-ils une opportunité d'investissement ? Comment s'exposer, accéder à ces marchés ?

Les États ne disposent plus de capacités réelles d'investissement. Les infrastructures doivent-elles être considérées ?

La notion de valeur économique ou financière est un facteur majeur de la durée d'un investissement et des risques conjoncturels de fluctuations que l'investisseur est prêt à accepter.

Quatre plenums vous offrirons des débats avec des acteurs des milieux économiques, politiques et financiers. Sans plus attendre, nous vous laissons découvrir le programme 2013.

SOMMAIRE

GROUPES D'ÉTUDES	4-8	PLÉNUMS	10-11
RECHERCHE DE RENDEMENT SOUS CONTRAINTE DE BUDGET DE RISQUE	4	INVESTISSEMENTS À VALEUR ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE	10
<i>Christophe Belhomme, Head of Business Development Aberdeen Solutions Sandra Craignou, Head of Investments (France) Aberdeen Asset Management</i>		<i>Guillaume Taylor Investisseur professionnel - développement durable</i>	
RATING OBLIGATAIRE	4	LA FINANCE, CAUSE OU CONSÉQUENCE DE LA CROISSANCE ?	10
<i>Agim Xhaja, Investment manager taux & devises BCV Asset Management</i>		<i>Michel Girardin Professeur à l'Université de Lausanne Fondateur, MacroGuide : de la Macroéconomie à l'Investissement</i>	
STRATÉGIES INFLATION	5	IMMOBILIER ÉCO-RESPONSABLE : DÉVELOPPEMENT DE LA LÉGISLATION, ÉVOLUTION À FUTUR	11
<i>Emmanuel Ferry, CIO Alexandre Poisson, Directeur Clients institutionnels Banque Pâris Bertrand Sturdza SA</i>		<i>Professeur Jean-Baptiste Zufferey Séminaire de droit administratif Institut pour le droit suisse et international de la construction</i>	
IL NE S'AGIT PAS QUE DE VOLATILITÉ...	5	LES LIMITES DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE !	11
<i>Eric Bissonnier, Partner, Chief Strategist E.I.M. S.A.</i>		<i>Olivier Ferrari, Directeur général CONINCO Explorers in finance SA</i>	
LES INVESTISSEMENTS DANS LES PAYS FRONTIÈRES	6	INFORMATIONS ET MODALITÉS	12-13
<i>Daniel Perroud, Senior Institutional Sales Manager Franklin Templeton Switzerland Ltd</i>			
L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE	6		
<i>Hervé Guez, Responsable de la recherche ESG et Engagement Natixis Global Asset Management / Mirova</i>			
LES ACTIONS SUISSES VOUS PERMETTENT-ELLES ENCORE D'INVESTIR... EN ACTIONS SUISSES ?	7		
<i>Stefan Frischknecht, Responsable des Investissements Schroder Investment Management (Switzerland) SA</i>			
INFRASTRUCTURE	7		
<i>Emmanuel Lejay, Infrastructure Team, Executive Director Swiss Life Asset Managers</i>			
ÉCONOMIE SUISSE : QUELLE TRAJECTOIRE POUR LE LONG TERME ?	8		
<i>Patrice Gautry, Chef économiste Union Bancaire Privée, UBP SA</i>			

GROUPES D'ÉTUDES



RECHERCHE DE RENDEMENT SOUS CONTRAINTE DE BUDGET DE RISQUE

L'environnement de taux historiquement bas pose de sérieux problèmes aux investisseurs à la recherche de rendement. Dans le cas d'un fonds de pension pour lequel la recherche d'un rendement ne peut se faire que dans une enveloppe de risque contrainte, une des solutions réside dans la diversification du portefeuille. La recherche d'actifs ou de stratégies peu corrélés avec les facteurs traditionnels de risque auxquels sont exposées les actions et les obligations devrait permettre d'augmenter le rendement attendu du portefeuille pour un niveau de risque donné.

Christophe Belhomme, Head of Business Development Aberdeen Solutions

Sandra Caignou, Head of Investments (France) Aberdeen Asset Management



RATING OBLIGATAIRE

Quels sont les ratings obligataires et les convergences des notations des différentes agences dans leur définition, respectivement appréciation ? Les ratings mesurent les risques liés à la solvabilité des émetteurs. La thématique doit permettre de renseigner l'investisseur sur la dimension plus ou moins sécurisante des obligations notées, respectivement non notées.

Agim Xhaja, Investment manager taux & devises BCV Asset Management



STRATÉGIES INFLATION

Quelle attitude à adopter dans la définition d'une allocation tactique respectivement stratégique en cas d'inflation à un horizon de vingt-quatre à trente six mois ? La thématique doit permettre d'apprécier les dispositions à prendre pour positionner une politique d'investissement dans le cadre d'une reprise de l'inflation et ce pour les différentes classes d'actif.

Emmanuel Ferry, CIO

Alexandre Poisson, Directeur Clients institutionnels Banque Pâris Bertrand Sturdza SA



IL NE S'AGIT PAS QUE DE VOLATILITÉ...

La volatilité d'un portefeuille diversifié est la manifestation des risques multiformes auxquels il est exposé : risques de marché, de crédit, de liquidité, risque opérationnel, pour n'en citer que quelques-uns. Seule une approche holistique, utilisant de multiples indicateurs et mesures permet d'appréhender le niveau réel de risque d'un portefeuille et de définir de manière cohérente une allocation d'actifs remplissant les objectifs fixés.

Eric Bissonnier, Partner, Chief Strategist E.I.M. S.A.

GROUPES D'ÉTUDES



LES INVESTISSEMENTS DANS LES PAYS FRONTIÈRES

Définir, délimiter la notion de marchés frontières et exposer les caractéristiques principales en se penchant plus précisément sur les fondamentaux de certains de ces pays. Les opportunités d'investissements et les principaux risques y afférents. Les valorisations et corrélations entre les différents marchés des pays frontières et par rapport aux pays développés et émergents. Comment les investisseurs peuvent aujourd'hui s'exposer/accéder à ces marchés frontières.

*Daniel Perroud, Senior Institutional Sales Manager
Franklin Templeton Switzerland Ltd*



LES ACTIONS SUISSES VOUS PERMETTENT-ELLES ENCORE D'INVESTIR... EN ACTIONS SUISSES ?

Les actions suisses représentent en moyenne 10% de la fortune investie des caisses de pension suisses. Mais cet investissement vous expose-t-il vraiment au tissu économique suisse ? Où investissez-vous lorsque vous placez votre fortune en actions suisses, comment mettre cette allocation en relation avec l'ensemble du portefeuille d'actions et comment faire en sorte que votre investissement dans cette classe d'actifs reflète la dynamique économique de notre pays ?

*Stefan Frischknecht, Responsable des Investissements
Schroder Investment Management (Switzerland) SA*



L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

La première responsabilité des sociétés financières ne passe-t-elle pas par le financement de l'économie réelle ? Trop souvent arc-bouté sur l'intégration des fameux critères ESG, l'ISR se doit avant tout de montrer l'impact économique, environnemental et social des projets financés. Il doit également aborder la question de l'horizon d'investissement et des techniques financières utilisées. C'est seulement en apportant des réponses à ces problématiques que l'ISR sera en mesure d'atteindre son objectif de donner du sens à l'épargne.

*Hervé Guez, Responsable de la recherche ESG et Engagement
Natixis Global Asset Management / Mirova*



INFRASTRUCTURE

Les Etats ne disposent plus de capacités réelles d'investissement. Les infrastructures à rendement économiques représentent de nouvelles alternatives. La thématique doit permettre de comprendre les risques et opportunités d'un investissement en infrastructure, de même que les formes diversifiées de participer à de tels projets et les formes juridiques offertes par le marché. Ceci tant en termes de rendement/risque que de transparence des coûts.

*Emmanuel Lejay, Infrastructure Team, Executive Director
Swiss Life Asset Managers*

GROUPES D'ÉTUDES



ÉCONOMIE SUISSE : QUELLE TRAJECTOIRE POUR LE LONG TERME ?

La Suisse est indépendante mais son économie se révèle très dépendante des grands blocs économiques que sont la zone euro, les Etats-Unis et l'Asie. Sa stratégie doit donc toujours se positionner en fonction des rapports de force économiques, politiques et financiers avec ses partenaires et concurrents. La Suisse dans le futur aura-t-elle le même visage que celui qui a fait son succès jusqu'à aujourd'hui ? Dès lors, quelle place faut-il accorder aux actifs suisses dans la gestion du patrimoine des caisses de pension ?

*Patrice Gautry, Chef économiste
Union Bancaire Privée, UBP SA*

PLÉNUMS

4 NOVEMBRE



INVESTISSEMENTS À VALEUR ÉCONOMIQUE OU FINANCIÈRE

La raison première d'un investissement financier est l'apport d'un levier à la création de valeur économique. Depuis quelque temps et dans une grande majorité, la mesure de performance d'un investissement se limite au rendement financier que celui-ci génère pour le bailleur de fonds. Or, il devient clairement évident que l'exclusion de l'équation de performance du rendement économique au sens large du terme, incluant les aspects sociaux et environnementaux, est un non-sens. Aujourd'hui, la mesure d'impact prend de l'ampleur dans l'analyse et le reporting de performance. Il est intéressant de comprendre ce que génèrent vraiment les investissements, quelles sont les leçons apprises et quelle sont les besoins de l'industrie financière.

Guillaume Taylor
Investisseur professionnel - développement durable



LA FINANCE, CAUSE OU CONSÉQUENCE DE LA CROISSANCE ?

L'intermédiation financière est le moteur de la croissance économique : tel était le verdict de l'économiste Joseph Schumpeter en 1911. Depuis cette date, les économistes cherchent le sens de la causalité entre finance et croissance. De bonnes conditions financières sont-elles indispensables pour assurer une croissance durable ou découlent-elles simplement de celle-ci ? La croissance économique peut-elle s'envisager sans le recours au crédit ? La crise économique et financière a révélé l'ampleur de la dette publique et privée un peu partout dans le monde. Quelles en sont les limites ? Quel rôle pour les banques centrales et les autorités de surveillance ?

Michel Girardin
Professeur à l'Université de Lausanne
Fondateur, MacroGuide : de la Macroéconomie à l'Investissement

5 NOVEMBRE



IMMOBILIER ÉCO-RESPONSABLE : DÉVELOPPEMENT DE LA LÉGISLATION, ÉVOLUTION À FUTUR

Ces 20 dernières années, la réglementation environnementale applicable à l'immobilier s'est développée de manière exponentielle, en Suisse comme à l'étranger. Quelques exemples : les sols pollués et les sites contaminés à assainir, l'impossibilité de construire dans les secteurs exposés au bruit, la réduction des parkings au profit des transports publics en vue de préserver la qualité de l'air, l'isolation thermique des immeubles et les autres exigences destinées à économiser l'énergie. Face à ce régime de plus en plus dense, la question se pose de savoir si les constructeurs ont encore une marge de manœuvre et comment ils peuvent l'exploiter ?

Professeur Jean-Baptiste Zufferey
Séminaire de droit administratif
Institut pour le droit suisse et international de la construction



LES LIMITES DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE !

Que nous apprennent les données historiques ? Quelles sont les nouvelles contraintes structurelles ? Quelles peuvent être les espérances de retour sur investissement ? La sécurité sociale doit-elle se redéfinir ?

Olivier Ferrari, Directeur général
CONINCO Explorers in finance SA

INFORMATIONS ET MODALITÉS

- Le **CONINCO MASTER CLASS (CMC)** est un séminaire didactique et interactif réservé aux institutions de prévoyance, plus particulièrement aux membres de Conseil de fondation, de Commission de placement, aux gérants et responsables financiers.
- Depuis 13 ans, le CMC propose 2 jours de formation continue pour les personnes concernées par la gestion des actifs financiers de leur institution de prévoyance.
- Ce séminaire comprend 9 groupes d'études et 4 plénums.
- Chaque sujet est traité pendant 45' en groupe de maximum 10 personnes pour favoriser le dialogue entre les intervenants et les participants.
- Pour les plénums, les participants et les intervenants se retrouvent pour 20' de conférence | 20' de réflexion en groupe | 20' de débat commun.
- Le programme complet se déroule sur 2 jours mais il est également possible de participer à 1 jour de séminaire.
- Chaque participant, ayant suivi les 2 jours de cours, recevra une attestation de formation continue selon l'art. 51 al. 2 let. i LPP - Gestion paritaire.

LIEU

Hôtel des Trois Couronnes
Rue d'Italie 49
1800 Vevey
T 021 923 32 00
www.hoteldestroiscouronnes.ch

HORAIRE

LUNDI 4 NOVEMBRE 2013

8h30	accueil
9h00 - 17h45	séminaire
18h30	apéritif
19h30	dîner

MARDI 5 NOVEMBRE 2013

9h00 - 16h45	séminaire
---------------------	-----------

FRAIS DE PARTICIPATION

CHF 900.- / 2 jours (séminaire, hôtel et dîner)
CHF 480.- / 1 jour (séminaire et dîner)

INSCRIPTIONS

Inscriptions limitées à 90 personnes, au moyen du formulaire ci-joint ou par Internet :
www.conincomasterclass.ch

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

24 octobre 2013